

La Tribune du Snup

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNUP CDC FSU

BIG BANG A LA CDC

ALORS QUE nous attendons toujours le nom du nouveau Directeur Général de la CDC, le président de la nouvelle commission de surveillance a, lui, été nommé le 20 juillet dernier.

Fort heureusement, Pierre René Lemas a courageusement annoncé aux personnels de la CDC qu'il n'était pas prorogé par le président de la république, mais « qu'il assumerait la continuité de la direction générale du groupe au service de l'intérêt général d'ici la nomination effective d'un successeur ».

Cette annonce est stupéfiante car il y a **désormais une distorsion au sein de la gouvernance de la CDC** entre une commission de surveillance nouvellement installée et une direction générale déchue !

L'incertitude la plus totale demeure quant à l'avenir de l'établissement public, et désormais les rumeurs nourries par cette situation inédite et tout à fait anormale, vont bon train.

Le SNUP à maintes fois tiré le signal d'alarme sur les évolutions de l'Etablissement Public, lesquelles s'inscrivent dans un processus de désintégration progressive de celui-ci.

Un certain nombre d'indices confortent désormais notre analyse : décroissance rapide des effectifs fonctionnaires attachés aux missions de service public remettant en cause le statut spécial de cet Etablissement, avec à la clé, un risque de captation de ses fonds propres par la direction du trésor. De même les fonds d'épargne, dont la collecte est déjà largement reprise par les banques privées risquent d'être externalisés au sein d'une structure ad hoc avant privatisation.

On sait, par ailleurs que le programme du nouveau président de la république prévoit la création d'une caisse de retraite unique, ce qui entraînerait la disparition de la direction des retraites et de la solidarité de l'Etablissement Public CDC avec ces 2000 agents (essentiellement fonctionnaires) qui gère des mandats d'une importance majeure comme la CNRACL, l'IRCANTEC et 44 autres fonds de moindre volumétrie.

Notre Etablissement Public est dans l'œil du cyclone. Jamais dans le passé il n'y a eu un tel cafouillage au sein de sa gouvernance. Une nouvelle commission de surveillance dont on ignore tout de la feuille de route et une direction générale en partance qui gère les affaires courantes, cela alors, même, que nous sommes au début d'un nouveau quinquennat.

Manifestement la modernité libérale du nouveau locataire de l'Elysée semble incompatible avec le maintien du dernier organisme financier public d'envergure, un acteur de premier plan dans les territoires, investisseur public de long terme, et dernier garant d'une politique publique autonome et non soumise aux seules forces du marché.

Est-ce pour cela que la nomination du nouveau DG de l'Etablissement Public CDC est si difficile, aucun prétendant ne souhaitant endosser le rôle d'un liquidateur social et institutionnel ?

L'effet cyclique de remise en cause du modèle CDC n'entache en rien la détermination du SNUP CDC FSU, d'ores et déjà mobilisé pour maintenir la CDC dans ses missions publiques.

Paris, le 30 août 2017
Pour le bureau national,
Annie LEMASSON
Secrétaire générale du
SNUP-CDC-FSU



PERCO / PEE

LA CDC ABANDONNE « LE LIVRET SALARIAL GARANTI »

LES PERSONNELS de la CDC ayant placé tout ou partie de leur épargne salariale (PEE-PERCO) dans le Fonds Communs de Placements d'Entreprises (FCPE) « livret salarial garanti » ont reçu courant août 2017, un courrier d'Humanis (ex Fongépar) pour le moins troublant. Ainsi, Humanis informe, a posteriori, les souscripteurs, de la décision de la CDC de ne plus être l'établissement garant de ce Fonds.

Or, l'objet de ce Fonds est précisément d'offrir un produit de placement permettant « à coup sûr » de récupérer au moins le capital investi. Ceci n'est pas neutre, car tous les autres fonds sont incertains.

Cette décision date de mai 2017, alors même que la direction de la CDC était en négociation avec les syndicats et prônait les placements via les PERCO/PEE comme produits de substitution à l'Indemnité de Départ en Retraite (IDR), refusant d'utiliser également l'EPI, dont les rendements sont pourtant excellents.

Conséquences de ce changement

Humanis indique clairement, que désormais c'est Natixis qui garantira le livret salarial et liste unilatéralement les conséquences de ce changement :

- la composition du Fonds est modifiée au profit de l'utilisation d'actions et autres titres,
- Le plafond des parts émises couvertes par la garantie diminue de plus de 40% passant de 7 622 450 à 4 510 260 parts. Cependant, toutes les parts souscrites à ce jour par les porteurs de parts

restent couvertes par la garantie. Pour cette dernière annonce : on a échappé au pire !...

- Enfin, on apprend que « la garantie est consentie pour une durée indéterminée. Elle pourra être dénoncée par la société de gestion du Fonds ou le garant, à tout moment moyennant un préavis d'un mois. » ; En clair n'importe qui peut reprendre ce fonds ! **Pourtant, chacun sait, que la qualité de la garantie de la CDC n'a rien à voir avec celle de Natixis ou d'une banque banalisée !**

Se soumettre ou se démettre

Enfin, le courrier précise que tout cela sera opérationnel **au 1er septembre 2017** et si vous n'êtes pas d'accord, il vous reste la possibilité de placer vos pépètes sur d'autres fonds ou de racheter vos parts.

Avis et conseils du SNUP CDC FSU

Pour le SNUP CDC FSU, il est totalement anormal que les personnels CDC n'aient pas été informés en amont de cette décision de la CDC.

Le livret salarial garanti était le seul fonds à garantir un placement « sans perte »...

Le désengagement de la CDC sonne, ici, comme un abandon de l'employeur vis-à-vis de ses personnels.

Cela remet en cause également, nos négociations sur l'IdR et notamment sur le refus de la CDC à une ouverture possible de l'épargne salariale vers l'EPI, au choix de l'agent. Nous relancerons donc ce débat dans les négociations PERCO/PEE qui doivent s'ouvrir et celles relatives au futur accord cadre.

En tout état de cause nous conseillons aux collègues concernés d'envoyer un mail ou un courrier au directeur général pour contester le manque d'information envers eux sur ces modifications substantielles du règlement de ce fonds.



ORDONNANCES MACRON, POUR LA CDC

DANGER GRAVE ET IMMINENT

Les ordonnances Macron vont permettre à l'Élysée et Bercy de s'engouffrer dans une remise en cause de la principale source de droit de la CDC, le décret de 2011;

Ce pourrait être l'occasion d'un changement de statut de l'Établissement Public par la modification des règles de la gouvernance.

Le SNUP appelle donc les personnels à manifester et interpelle le Président de la Commission de Surveillance pour faire respecter l'autonomie de la CDC.

APPEL A MANIFESTER

LE 12 SEPTEMBRE 2017

en région et à Paris

**BASTILLE - PLACE D'ITALIE -
DEPART SNUP 14 h - Aus-
terlitz 1 LA FSU A DEPOSE
UN PREAVIS DE GREVE -
OU SI NON, DEBADGEAGE**